Commune de
Val-de-Ruz

à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : PO26.001
TH 757294
DÉPOSÉ LE : 15.02.2026
ATTRIBUTION À : ENERGIE
SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
16.02.2026

Lieu et date : 15.02.2026

Au nom du ou des groupe/s : socialiste

Auteur ou premier signataire : Sarah Bertschi

Autres signataires (prénoms, noms) :

Postulat

Gestion des CAD au sein de la commune, point de situation et perspectives

Objectif du postulat :

Le CC est prié d'analyser et de rendre un rapport faisant un état des lieux des CAD au CG et de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de ménage sont actuellement reliés et à quel CAD ?
2. Quelle est la part des différents types de combustibles utilisés pour chaque CAD ? Et quelles mesures le CC prévoit-il pour améliorer les ratios des combustibles les plus écologiques ?
3. Contrats litigieux :
    - Quels CAD et combien de ménages sont-ils concernés ? Sont-ils tous un héritage d'avant fusion ?
    - Quand est-ce que ces contrats arriveront à échéance ?
    - Comment le CC compte-t-il rapidement clarifier la situation pour les ménages concernés ?
    - Quels sont les coûts engendrés pour la commune, notamment : coûts qui auraient dû être

Le postulat :

- est déposé par écrit à la présidence du Conseil général ou à la chancellerie, à l'occasion de la discussion d'un projet de règlement ou d'arrêté, ou d'un rapport d'information.

imputés aux utilisateurs (not. différences de tarif), coûts liés au litige (coûts juridiques et impact administratif estimé) et coûts supplémentaires à prévoir jusqu'à leur échéance des contrats ?

4. Quelles problématiques résiduelles rencontrent encore les CAD d'un point de vue technique ?
5. Le CC peut-il nous renseigner sur les comptes des CAD de manière différenciée ?
6. Quelle est la stratégie du CC relative aux CAD, soit notamment :
    - projections différenciées des investissements nécessaires à terme (maintien des CAD, amélioration de leur efficacité énergétique, éventuel élargissement de leur périmètre, gouvernance, etc)
    - données prévisionnelles du nombre de ménages raccordés et moyens de les atteindre
    - régulation des tarifs pour les utilisateurs (différences entre contrats avant/après fusion, tarif différencié par CAD ou lissé pour la commune, etc) ?

Développement :

Entre des demandes de crédits peu explicites, une vision très partielle et les critiques soulevées par la population, il est nécessaire que les membres du CG puissent avoir une vision claire de la situation des CAD.

Les CAD sont en effet un élément incontournable pour remplir les objectifs de transition et d'autonomie énergétique visés par la commune. Un état des lieux et une clarification de certains éléments sont aujourd'hui essentiels.

- Premièrement, pour conserver la confiance des utilisateurs et s'assurer que les engagements soient respectés.
- Deuxièmement, pour pouvoir comprendre et se positionner de manière éclairée sur la prise en charge publique exceptionnelle de certains coûts liés aux contrats litigieux (coûts normalement à charge des utilisateurs).
- Troisièmement, pour pouvoir rassurer la population, tant utilisatrice que non utilisatrice sur la gestion des CAD face aux nombreuses autres problématiques soulevées par la population elle-même (financement, fonctionnement, mais également de bilan énergétique).

Certains litiges demeurent entre commune et utilisateurs ; les coûts mentionnés dans certains contrats (pour la plupart hérités des anciennes communes) ne couvrent pas les coûts réels. Ces litiges avec la commune génèrent une insécurité durable pour les ménages concernés qui sont depuis de 10 ans, voire 15 ans dans l'incertitude du coût réel qui leur sera facturé pour toute la durée du contrat. Il convient donc de s'assurer que cette situation soit rapidement clarifiée.

Les demandes de prise en charge sur fonds publics de certains éléments, qui devrait être imputés aux utilisateurs, doivent être spécifiquement justifiés. Sans rapport détaillé indiquant les fondements de leur prise en charge exceptionnelle par le budget public (motifs et durée de l'exception ainsi que solutions de régulation à terme), la commune risque de créer des précédent, des inégalités de traitement et des incompréhensions à l'égard des pratiques.

Par ailleurs, les citoyens optant pour le CAD visent plusieurs buts : la rationalisation des prix, l'efficacité et l'impact écologique. Ces aspects doivent pouvoir être garantis et faire l'objet de communication transparente

et correcte. L'analyse des combustibles utilisés et la manière d'améliorer l'empreinte carbone doit être régulièrement réévaluée.

Au surplus, des problèmes techniques ont engendré des pannes répétées, des pertes d'efficacité, mais également des pertes d'exploitation pour certains commerces. Nous souhaiterions donc également un éclaircissement sur les éventuelles problématiques résiduelles, pour éviter que ces situations ne se répètent.

Face aux incertitudes financières et techniques, à la nature des combustibles utilisés, certains habitants affirment déjà réfléchir à ne pas renouveler le contrat à l'issue de l'échéance de 20 ans et opter pour une autre solution. Or, si nous voulons pouvoir mener une politique de transition énergétique crédible et conserver des coûts attractifs pour le chauffage à distance, un nombre minimal de ménages et leur pérennisation est nécessaire. Il est donc essentiel de clarifier la situation rapidement et de pouvoir maintenir la confiance des citoyens envers notre commune dans la gestion des CAD. Il s'agit d'un élément incontournable si la commune entend convaincre les utilisateurs de renouveler les contrats à l'échéance et de nouveaux ménages à s'orienter vers la transition énergétique par les CAD.